

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 65 (2015)

Heft: 1

Artikel: La grande faute du pasteur Margot : un humaniste, soucieux du sort de blessés allemands, prisonniers en Gironde (1914)

Autor: Filhol, Emmanuel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-515044>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La grande faute du pasteur Margot. Un humaniste, soucieux du sort de blessés allemands, prisonniers en Gironde (1914)

Emmanuel Filhol

L'attitude de la communauté protestante française s'est traduite dès le début de la guerre par un patriotisme sans faille. Comme le rappelle André Encrevé dans son introduction au colloque sur «Les Protestants français et la Première Guerre mondiale», les instances dirigeantes des Eglises protestantes publient des déclarations sans équivoque à ce sujet, qu'il s'agisse de l'Adresse du Conseil de l'Union nationale des Eglises réformées évangéliques, dans le numéro du 6 août 1914 du *Christianisme au XX^e siècle*, ou celle du Conseil de l'Union nationale des Eglises réformées, dans le numéro du 15 août 1914 d'*Evangelie et Liberté*.¹ Car les protestants français, considérant que la défense nationale est une nécessité impérieuse, estiment que la France ne porte aucune responsabilité dans le déclenchement de cette guerre, et qu'elle ne fait que se défendre contre une attaque totalement injustifiée.

Non seulement les protestants ont payé de leur personne sur le front tout au long du conflit, y compris des pasteurs qui adhéraient à une organisation pacifiste, comme *La paix par le droit* par exemple, lesquels n'hésitent pas à répondre à l'ordre de mobilisation, mais ils ont fait preuve aussi, à l'arrière, en tant que religieux, d'engagement et d'humanité, pour la défense des droits humains. C'est le cas du pasteur évangélique Paul Margot (1866–1956), de nationalité suisse, présent en France depuis 1897, comme vendeur de bibles et d'ouvrages de théologie, et qui exerce ensuite son pastorat dans deux communes des Pyrénées-Orientales, puis des Landes et à La Bergerie (Charente-Inférieure), avant d'être nommé desservant de l'Eglise de Blaye (Gironde).

Convois de blessés

Lors de la bataille de la Marne, du 6 au 12 septembre 1914, l'invasion allemande est stoppée net par la contre-offensive des armées françaises, au prix de pertes énormes des deux côtés et d'un nombre très élevé de blessés. Selon les règlements prévus par l'organisation sanitaire, les blessés, transportés par les brancardiers, sont conduits jusqu'au poste de secours, où médecins et brancardiers leur donnent les secours de première urgence, à l'aide principalement du pansement individuel que porte chaque soldat. Après quoi les blessés regroupés au sein des hôpitaux

1 Voir le Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français 160 (janvier–mars 2014), Introduction, pp. 21s.

d'évacuation, situés à proximité de gares, doivent être installés dans des trains sanitaires, afin qu'on les dirige vers les hôpitaux de l'intérieur. Ces trains se répartissent en différentes catégories: les trains ordinaires de voyageurs, utilisés pour les blessés (légers) assis, les trains sanitaires permanents et les trains improvisés, aménagés de lits ou de brancards, chauffés également et pourvus d'un personnel médical, pour les blessés couchés. Mais il existe un autre type de trains, beaucoup plus rudimentaire, auquel l'administration a recours, lorsqu'il n'y a plus de moyens de transport par voie ferrée, à cause de l'affluence continue de blessés: ce sont les wagons de marchandises, où s'entassent, couchés sur de la paille, les nombreux blessés qui attendent, avant que ne se forme le convoi.²

Les 16 et 17 septembre 1914, des soldats allemands, blessés pour la plupart sur le front de la Marne, entre Meaux et Vitry-le-François, arrivent dans plusieurs de ces convois de marchandises à la gare de Bordeaux. Si l'on en croit le commissaire des chemins de fer et du port, contrairement aux soldats français, acheminés les mêmes jours, qui présentent des blessures plutôt légères, les blessés allemands sont dans un état physique lamentable, ils ont l'aspect de moribonds. Blessés depuis une huitaine de jours, ils n'avaient guère reçus qu'un pansement sommaire: «Leur état physique est lamentable. Ils ont l'aspect de moribonds. Une odeur des plus nauséabonde se dégagait des wagons où ils se trouvaient par groupes d'une dizaine sur de la paille fauchée dans les champs avec les épis.»³

L'action du pasteur Paul Margot

Transférée à Blaye, une partie d'entre eux, dont environ 400 soldats gravement blessés, est logée à la citadelle de la ville, sous des tentes. Etant donné leur dénuement et l'insuffisance du service d'infirmerie, le sous-préfet de Blaye adresse un appel aux femmes de l'arrondissement en leur demandant d'apporter des dons en nature, du linge, des chemises surtout, «qui permettent d'améliorer l'état hygiénique des malheureux privés, durant de longs jours, de soins indispensables. Je leur demande, ensuite, leur présence active, l'oubli de leurs haines légitimes devant l'ennemi tombé; j'attends d'elles un geste de charité, qui, peut-être, appellera sur nos blessés par l'étranger une réciprocité de bienfaisance et de douceur».⁴ D'autres convois conduiront peu de temps après des prisonniers allemands vers la citadelle. Le récit d'un témoin, celui du jeune romancier et poète blayais André Lafon (1895–1915), ami de l'écrivain François Mauriac, mérite d'être mentionné. Dans une lettre adressée à ce dernier, il évoque cette pénible ambiance de septembre 1914 à Blaye:

Sur les douze cents prisonniers infligés à notre petite ville, trois cents sont blessés, et la plupart atrocement; il n'y a plus de place, plus de pansements; ces malheureux sont dehors, sous des tentes, dans les fossés du fort et la plus

- 2 Sur ces aspects, Dr Emile Feuillié, *Evacuation des blessés de guerre. Trains sanitaires*, in: *Revue Scientifique*, 5–12 décembre 1914, pp. 193–198; André Cassel, *Trains sanitaires*, in: *Larousse mensuel illustré* (juin 1916), pp. 795–797; Jules Blain, *Les trains sanitaires en France pendant les guerres de 1870, de 1914–1918 et de la campagne de mai–juin 1940*, thèse de médecine, Université Paris Diderot – Paris 7, 1994.
- 3 Archives départementales de la Gironde, 4 M 151, *Rapports quotidiens du commissaire central de Bordeaux 1914–1915*.
- 4 «Appel aux Françaises de l'arrondissement de Blaye», par A. Lacarrière, sous-préfet de Blaye, *L'avenir blayais et jonzacais*, 16 septembre 1914.

horrible puanteur les environne. Ils sont blessés et pansés depuis six jours et il n’y a pas assez de mains charitables pour verser le baume sur tant de membres rompus. [...] Je perçois la même détresse dans le regard de ces vaincus tombés et dans celui de nos frères blessés; et certains (annexés peut-être), ont si peu dans le visage de cette brutalité qu’on dit les distinguer! J’ai vu un de ces hommes ne prendre que deux grains d’une grappe de raisin qu’on lui tendait au sortir du train, et la passer au voisin plus malade; la grappe a fait ainsi le tour de la tente où dix malheureux gisaient dans leur sang corrompu...⁵

Parmi les dossiers individuels de suspects en Gironde constitués au début de la guerre, figure une liasse comprenant vingt-cinq documents consacrés à l’«affaire Margot».⁶ Il s’agit des éléments d’une enquête administrative menée à l’initiative de l’autorité préfectorale par le commissariat de police de Bordeaux sur le pasteur suisse Paul Margot. On y trouve pour l’essentiel différentes lettres envoyées au pasteur par son frère ainsi que la correspondance du préfet datée d’octobre 1914 à avril 1915 avec le commissaire de police, la sous-préfecture de Blaye et le ministère de l’Intérieur. L’intérêt des dossiers individuels (au nombre de quarante-deux), dont la quasi-totalité concerne des civils, réside dans le fait qu’ils révèlent de la part des pouvoirs publics une suspicion envers les ressortissants des pays ennemis, puisque la majorité des personnes visées (la plupart d’entre elles seront disculpées) touche des civils allemands et autrichiens, mais aussi des Alsaciens-Lorrains⁷, une attitude adoptée à la veille et au commencement de la guerre, surtout à la suite des premiers revers de l’armée française (les enquêtes se déroulant entre août et novembre 1914), et qui s’intensifia durant le conflit. La spécificité que revêt néanmoins le «cas Margot» par comparaison avec les autres incriminés est qu’elle porte sur un individu originaire d’un pays neutre, la Suisse, et dont la religion protestante a le tort d’être associée à la pratique religieuse dominante en Allemagne (62% de la population est protestante en 1910). En outre, contrairement aux divers motifs d’accusation invoqués dans les dossiers (commerçants ayant hébergé avant les hostilités des compatriotes allemands, voyageurs de commerce désirant quitter la France, demandes de naturalisation en attente, lettres de dénonciation basées sur de fausses rumeurs, inculpation d’espionnage, etc.), l’enquête menée à l’encontre du pasteur est la seule – avec celle du pasteur alsacien Lortsch (voir *infra*) – qui aborde la question de l’aide apportée auprès de blessés et prisonniers allemands. Sa particularité tient également à ceci qu’elle donne lieu à l’unique expulsion de France pour tous les cas de suspects établis par la préfecture de la Gironde en 1914, du moins ceux qui ont été conservés aux Archives départementales.

5 Citée par François Mauriac, *La Vie et la Mort d’un poète*, in: *Œuvres autobiographiques*. Edition établie, présentée et annotée par François Durand, Paris 1990, p. 49.

6 Archives départementales de la Gironde, 4 M 970, Suspects pendant la guerre, affaires diverses, dossiers individuels 1914.

7 Rappelons que de nombreux civils austro-allemands et alsaciens-lorrains furent internés en France: Jean-Claude Farcy, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914–1920)*, Paris 1995; cette mesure s’appliqua aussi à l’égard des Tsiganes alsaciens-lorrains: Emmanuel Filhol, *Un camp de concentration français. L’internement des Romanichels alsaciens-lorrains à Crest 1915–1919*, Grenoble 2004.

Ayant pris connaissance de l'appel du sous-préfet publié dans la presse locale, le pasteur Paul Margot, habitant près de Blaye, à Anglade, est parvenu à rassembler des informations sur la situation des blessés allemands. Il écrit le 16 septembre 1914 à ses parents, et à son frère, qui résident à l'Auberson, une commune suisse du canton de Vaud, pour leur faire part de sa profonde tristesse causée par l'état si déplorable des blessés:

Samedi et dimanche, la nuit, il en est arrivé deux convois, mais dans quel état! Membres déchiquetés, os traversant les plaies à nu; les plaies elles-mêmes gangrenées. N'est-ce pas affreux? Couvertes de gros vers. Ces malheureux étaient étendus sur de la paille hachée, rouge de leur sang, puante. [...] Aussi il en est mort plusieurs en route, un en descendant de wagon, et chaque jour d'autres succombent.

Le pasteur leur suggère de solliciter une aide auprès de la Croix-Rouge suisse, en contactant la section de Sainte-Croix. Vers la mi-octobre, à la suite de la publication due au frère de Paul Margot dans un journal local helvétique, la *Feuille d'Avis de Sainte-Croix*, des cartes postales écrites par le pasteur à sa famille, et d'où provient l'extrait précédent, la Croix-Rouge reçoit des dons, soit sept colis de vêtements et du linge usé pour pansement, qu'elle se charge d'expédier aussitôt à Blaye. Son comité envisage même d'envoyer une ou deux infirmières connaissant suffisamment la langue allemande pour se faire comprendre des blessés. Dans un courrier émanant du frère⁸ du pasteur, Ami, celui-ci a rédigé de son côté quelques phrases d'allemand dont il a joint la traduction française, phrases qui «te seront je l'espère utiles surtout pour ceux qui désireront que leurs parents sachent où ils sont et l'état de leur santé». Mais, entre temps, les prisonniers allemands ont pu bénéficier de soins, grâce à l'aide matérielle et chirurgicale mise en place par les autorités françaises. C'est pourquoi le pasteur consent, comme le lui demande le sous-préfet, à faire verser à l'usage de tous les blessés sans distinction, français et allemands, les vêtements qu'il destinait à ces derniers. Notons au passage, si l'on en juge par les archives du lycée Victor Duruy de Mont-de-Marsan et du journal *Le Républicain landais*, que dans cet établissement scolaire du département voisin des Landes, où furent acheminés à la même période des prisonniers allemands, il semble bien que la position qui prévalut contrasta avec celle adoptée à la citadelle de Blaye, puisqu'elle consista à porter secours immédiatement aux blessés:

Le dimanche 13 septembre 1914 à 8 heures, les militaires français qui occupaient le lycée Victor Duruy depuis plus d'un mois reçoivent l'ordre de l'évacuer; il est réquisitionné, et 500 blessés allemands y sont attendus. Les pre-

8 Son jugement sur la guerre, dès le début du conflit, montre une clairvoyance prémonitoire: «Je ne pense pas qu'en aucun temps depuis le déluge il n'y ait eu de pareille catastrophe sur notre pauvre terre. Et nous ne sommes pas au bout car les deux forces en présence sont formidables et il faudra du temps pour que l'une des deux demande grâce» (Lettre à Paul Margot, L'Auberson, 26 septembre 1914). Une lucidité dont fait preuve aussi, de Genève, l'écrivain Romain Rolland, alors qu'il s'était mis au service de l'Agence internationale des prisonniers de guerre: «Cette guerre européenne est la plus grande catastrophe de l'histoire depuis des siècles, la ruine de nos espoirs les plus saints en la fraternité humaine...» (Romain Rolland, *Journal des années de guerre: 1914–1919. Notes et documents pour servir à l'histoire morale de l'Europe de ce temps*, 1^{er}-3 août 1914, Paris 1952, p. 33).

miers arrivent à pied vers 10 heures 30, et les plus touchés sont transportés sur des civières. Leur état est critique; il faut improviser et coucher ces blessés. Des infirmiers et infirmières – de passage à Mont-de-Marsan –, quelques soldats de poste, quelques dames, l'économe et enfin le Proviseur du lycée s'unissent pour trouver des solutions. Les Allemands les plus atteints sont installés dans les dortoirs, et toute la literie de l'internat est mise à leur disposition; les autres sont allongés sur une épaisse couche de paille fraîche. Des médecins civils et militaires, comme le Docteur Galop, viennent les panser dans l'après-midi...⁹

Un arrêté d'expulsion inique

L'action humanitaire entreprise par Paul Margot va pourtant se retourner contre lui, et déclencher une enquête, qui conduira à son expulsion du territoire français. L'affaire débute le 3 octobre 1914, lorsqu'une certaine Madame R., médecin français exerçant dans le canton de Vaud, envoie une lettre au préfet de la Gironde pour dénoncer les propos du pasteur qui ont été reproduits par le journal suisse:

Comme vous devez le penser après lecture de cet article, l'impression ressentie a été celle-ci: les blessés et prisonniers allemands internés en France sont mal soignés, tenus très malproprement, puisque Mr Margot prétend que de gros vers courent sur leurs plaies; et la population leur est tout à fait hostile.

De telles affirmations relèvent selon elle d'une propagande déshonorante, car «il n'est pas très correct pour un pasteur vivant en France de chercher à jeter un discrédit quelconque, un soupçon bien ou mal fondé si léger soit-il sur un pays qui lui est hospitalier». Il faut craindre, conclut-elle, que les Allemands usent de représailles: «Les journaux suisses sont lus en Allemagne et qu'advindra-t-il? Ce sont les nôtres, les blessés et prisonniers français qui risqueront d'en subir les conséquences.»¹⁰

Ordre est donné alors par le préfet au commissaire spécial de Bordeaux d'engager des investigations sur le comportement de Paul Margot depuis son arrivée en France. Au cours de son interrogatoire, le pasteur, marié avec une française, père de trois enfants, explique le motif de sa demande de secours: «En exposant l'état lamentable dans lequel se trouvaient les blessés allemands, je n'ai obéi qu'à la pitié que j'éprouvais pour ces malheureux sans aucune préoccupation de nationalité.» Face à la critique formulée par le commissaire, d'après laquelle il aurait négligé de s'intéresser aux blessés français, le pasteur s'en tient à une constatation simple:

Les blessés français me paraissaient avoir reçu à peu près tous les soins nécessaires; le sentiment de la population semblait, forcément, tout d'abord hostile aux Allemands, et je dois reconnaître que ce sentiment n'a pas résisté

9 Cf. Le lycée Victor Duruy dans la Grande Guerre, brochure rédigée par Jacques Cadillon, Cyril Delmas-Marsalet, Eric Fricot, enseignants, et leurs élèves de première, Lycée de Mont-de-Marsan, Office national des anciens combattants et victimes de guerre, 2009, p. 4.

10 Archives départementales de la Gironde, 4 M 970, Suspects pendant la guerre, affaires diverses, dossiers individuels 1914.

dans les cœurs français devant la souffrance de ces malheureux ennemis, et c'est pourquoi je m'étais tout d'abord intéressé à ceux-là, répondant d'ailleurs à l'appel de M. le sous-préfet qui visait surtout les Allemands et dont je voulais seconder la généreuse initiative.

Quant à la publication de sa correspondance dans la presse helvétique, elle s'est faite à son insu, sans qu'il en soit informé par son frère:

Je regrette vivement cette publication que je n'avais pas prévue, qui a pu provoquer quelque émotion et qui a pu, peut-être, jeter quelques doutes sur mes sentiments que j'affirme absolument français, comme sont, du reste, français les sentiments de la Suisse Romande de laquelle je suis originaire.

Malgré le témoignage recueilli auprès du pasteur Leehardt («C'est un très brave homme, aimant la France et incapable de se livrer à l'espionnage»), son ancien professeur à l'École des Évangélistes de Montpellier, et compte tenu de jugements défavorables émanant des rapports de police («Cet étranger ne m'inspire qu'une confiance relative. Je le crois plutôt germanophile»; «il n'a jamais voulu demander sa naturalisation ni celle de ses enfants») et de la hiérarchie militaire («l'intéressé s'est montré en cette circonstance suspect au point de vue national et s'est rendu coupable d'une grave incorrection»), le ministre de l'Intérieur Malvy ordonnait, par arrêté du 30 novembre 1914, sur proposition du préfet de la Gironde, que Paul Margot soit expulsé de France. Ce même mois, un incident, moins grave toutefois, survint lors de la visite d'un aumônier protestant aux blessés allemands regroupés dans l'hôpital du lycée de Talence, une commune proche de Bordeaux:

La visite du pasteur Lortsch (de la Société biblique britannique et étrangère) à ces hommes est marquée par de l'agitation et les récriminations de ces derniers quant à leurs conditions de vie matérielles. Immédiatement, le pasteur Lortsch est suspendu par les autorités militaires françaises pour avoir «minimisé la situation de guerre». Le conseil presbytéral alerté (et qui compte dans ses rangs un militaire, le général Larchey) joue les médiateurs et l'incident est ramené à ses justes proportions. Mais désormais les pasteurs bordelais se montrent réticents pour assurer l'aumônerie de l'hôpital allemand de Talence et celle du camp d'internement de Saint-Médard.¹¹

Epilogue

Le 3 décembre 1914, le pasteur rédigeait de Sainte-Croix une lettre destinée au préfet de la Gironde, dans laquelle il proclamait son innocence et demandait que la mesure injuste prise contre lui soit supprimée:

Me sera-t-il permis de protester *très respectueusement* [souligné] contre une décision qui me frappe péniblement puisque j'ai dû laisser en France ma femme et mes enfants.

11 Séverine Pacteau de Luze, «Le monde passe»: protestants de Gironde et Dordogne face à la Première Guerre mondiale, in: Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, p. 325.

De quoi peut-on m'accuser? D'avoir écrit sous une impression bien naturelle deux cartes à mes parents? Je racontais ce que chacun autour de moi disait ouvertement, ce que «l'Avenir blayais» mentionna, et cela sans parti pris, sans la moindre accusation contre nos autorités pour lesquelles j'ai la plus haute estime. Je le faisais *uniquement* pour répondre à l'appel de M^r le sous-préfet de Blaye. Sachant que de Sainte-Croix on se préparait à diriger sur Pontarlier et sur Dijon du matériel et même du personnel sanitaire, je pensais avec juste raison, (vous en avez eu la preuve), qu'on ferait aussi quelque chose pour Blaye.

Est-ce ma faute à moi si mes cartes ont été insérées à mon insu dans un journal qui récemment a été blâmé à cause de ses opinions trop francophiles, compromettantes a-t-on dit pour la neutralité de notre pays?

Si la mesure qui me frappe ne peut être rapportée de suite, je me permets Monsieur le Préfet de recourir à vous pour obtenir son abrogation aussi vite que possible. Car j'ose espérer que cette mesure est provisoire.¹²

Deux mois plus tard, appuyé par le sénateur démocrate et républicain Eugène Réveillaud¹³, protestant, fondateur du journal protestant *Le Signal*, et par ailleurs ami d'Emile Combes, Margot sollicitait un complément d'enquête à propos du comportement qui lui était reproché. Les autorités françaises firent savoir que la mesure d'expulsion appliquée à son encontre était justifiée et qu'elle ne pouvait être rapportée. De sorte que Paul Margot demeura interdit de séjour en France. Il fut nommé le 11 avril 1915 au poste de pasteur de la communauté évangélique de Bas-Valais, avec résidence à Monthey. À l'occasion de sa retraite, en 1936, on pouvait lire, dans la *Feuille d'Avis de Lausanne*:

M. le pasteur Paul Margot, originaire de Sainte-Croix, pasteur de la communauté protestante de Monthey depuis 1915, célébrera dimanche 20 courant son culte d'adieu. Il prend sa retraite à l'âge de 70 ans, après un demi-siècle de pastorat fécond et dévoué partagé entre Anglade (France) et Monthey. Nous lui adressons des vœux pour une longue et paisible retraite, récompense méritée d'une vie de dévouement, laissant le meilleur souvenir parmi la population montheyenne.¹⁴

Il convenait donc, pour réparer l'injustice commise par les pouvoirs publics envers le pasteur Margot au début de la Grande Guerre, dans un pays qu'il chérissait, d'honorer la mémoire de cet homme de bien.

12 Archives départementales de la Gironde, 4 M 970, Suspects pendant la guerre, affaires diverses, dossiers individuels 1914.

13 Sur Eugène Réveillaud (1851–1935), élu député radical de Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure) puis sénateur (de 1912 à 1921) de Charente-Inférieure, voir sa notice dans Jean Jolly, *Dictionnaire des Parlementaires français (1889–1940)*, Tome VIII, Paris 1960–1977, pp. 2827–2830.

14 *Feuille d'Avis de Lausanne*, 17 juillet 1936.

Éléments de bibliographie

1. Archives départementales de la Gironde, 4 M 970, Suspects pendant la guerre, affaires diverses, dossiers individuels 1914.
2. Archives départementales de la Gironde, 4 M 151, Rapports quotidiens du commissaire central de Bordeaux 1914–1915.
3. Jules Blain, Les trains sanitaires en France pendant les guerres de 1870, de 1914–1918 et de la campagne de mai–juin 1940, thèse de médecine, Université Paris Diderot – Paris 7, 1994.
4. Jacques Cadillon, Cyril Delmas-Marsalet, Eric Fricot et leurs élèves de première, Le lycée Victor Duruy dans la Grande Guerre, Lycée de Mont-de-Marsan, Office national des anciens combattants et victimes de guerre, 2009, 24 p.
5. André Cassel, Trains sanitaires, in: Larousse mensuel illustré (juin 1916), pp. 795–797.
6. Jean-Claude Farcy, Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914–1920), Paris 1995.
7. Dr. Emile Feuillié, Evacuation des blessés de guerre. Trains sanitaires, in: Revue Scientifique, 5–12 décembre 1914, pp. 193–198.
8. Emmanuel Filhol, Un camp de concentration français. L'internement des Romanichels alsaciens-lorrains à Crest 1915–1919, Grenoble 2004.
9. Jean Jolly, Dictionnaire des Parlementaires français (1889–1940), Paris 1960–1977, notice sur «Réveillaud Eugène», Tome VIII, pp. 2827–2830.
10. François Mauriac, La Vie et la Mort d'un poète, in: Œuvres autobiographiques. Edition établie, présentée et annotée par François Durand, Paris 1990.
11. Séverine Pacteau de Luze, «Le monde passe»: protestants de Gironde et Dordogne face à la Première Guerre mondiale, in: Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français 160 (Janvier–Mars 2014), Les Protestants français et la Première Guerre mondiale, pp. 319–335.
12. Romain Rolland, Journal des années de guerre: 1914–1919. Notes et documents pour servir à l'histoire morale de l'Europe de ce temps, Paris 1952.